

CE QU'IL FAUT RETENIR D'APTIC



UN BIEN COMMUN

Des bénéfices partagés par tous les acteurs (financeurs, bénéficiaires, acteurs de la médiation numérique) portés par un modèle durable et vertueux pour tous. En plus de contribuer à la transition numérique de la société, cela participe à la consolidation du secteur de la médiation numérique.



UNE FACILITÉ D'UTILISATION

Le chèque en papier est utilisable partout en France par le bénéficiaire, quel que soit son niveau de compétence en matière numérique, en le remettant simplement à l'acteur de la médiation numérique. En retour, cet acteur pourra se faire contre payer facilement en ligne.



UNE STRATÉGIE ÉCONOMIQUE POUR REVITALISER LES TERRITOIRES

La démarche rend visible la valeur des services rendus de la médiation numérique mais aussi le développement économique produit autour des transitions numériques (relocalisation, pérennité des structures, ancrage de l'écosystème de la médiation numérique...)



INNOVATION SOCIALE ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lever des freins à l'emploi, lutter contre l'exclusion numérique, améliorer la maîtrise des outils et usages du numérique chez les citoyens et les organisations, consolider un secteur économique émergent et durable ainsi que des emplois non délocalisables... les chèques #APTIC permettent de répondre à des défis de notre époque par une solution de notre temps.



UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Les services rendus sont d'abord qualifiés et validés avant d'être proposés. Côté commanditaire, les utilisations d'APTIC sont analysées afin de disposer d'un diagnostic pour affiner les interventions. Côté utilisateur, la qualité du service pourra être évaluée.



UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE

1% des valeurs nominales des #APTIC est versé dans des fonds de coopération territoriale pour le développement des usages sociaux du numérique sur les territoires, permettant de réinjecter des moyens dans le domaine de la médiation numérique.



UNE TRANSPARENCE DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les commanditaires peuvent choisir leur réseau de distribution (public, usages...) pour intervenir au plus près des besoins identifiés. Ils paient uniquement le service rendu. Si au bout de la période de validité du chèque celui-ci n'a pas été utilisé, sa valeur sera remboursée au commanditaire.

#APTIC EN BREF

QUI ?

Un besoin : les utilisateurs (particuliers, salariés, associations...)
Une offre : les acteurs de la médiation numérique – pourvoyeurs de services (Espaces Publics Numériques, Fablabs, Tiers-Lieux, espaces de coworking, maisons de services publics, plateformes itinérantes, Infolabs, classes numériques, Repair Cafés, médiathèques...)
Un lien entre les deux : les commanditaires – financeurs (collectivités, établissements publics, CCAS, entreprises, chambres de commerce ou des métiers, clubs d'entreprises...)

QUOI ?

Un chèque culture numérique, sur le modèle du titre-restaurant, qui permet de payer totalement ou partiellement un service de médiation numérique.

QUAND ?

Dès 2017, des chèques seront disponibles. Une fois le chèque remis au bénéficiaire, il peut-être utilisé sur l'année en cours.

OÙ ?

Les chèques sont utilisables **partout en France** dans des lieux de médiation numérique labellisés #APTIC.

COMMENT ?

Le commanditaire se rend sur la plateforme Aptic.fr pour commander des chèques #APTIC. Il les distribue ensuite selon ses besoins aux bénéficiaires.
Le bénéficiaire va sur Aptic.fr pour découvrir l'offre de services dont il peut disposer avec son chèque. Il se déplace sur le lieu choisi et paye totalement ou partiellement le service rendu avec son chèque.
L'acteur de la médiation numérique qui a effectué le service obtient le contrepaiement du chèque sur la plateforme.



ILS SONT AVEC, DANS, AUTOUR, AU CŒUR DU PROJET #APTIC...



L'AGENCE DU NUMÉRIQUE



NOUS CONTACTER contact@aptic.fr
+ D'INFOS SUR **Aptic.fr**

[facebook.com/ApticMednum](https://www.facebook.com/ApticMednum)

@ApticMednum

#APTIC

PROPULSÉ PAR MÉDIAS-CITÉ EN COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE



RÉPONDRE AUX DÉFIS DES INÉGALITÉS NUMÉRIQUES GRÂCE À #APTIC

Savoir utiliser les outils numériques, connaître et maîtriser le potentiel qu'ils offrent... ces capacités sont très inégalement réparties dans la société française. Aujourd'hui, les citoyens (actuels et en devenir), les demandeurs d'emplois, les entrepreneurs et les acteurs associatifs se trouvent parfois livrés à eux-mêmes pour acquérir ces compétences. Cela pose à la société des défis majeurs de plusieurs ordres puisque ces déficits en matière de culture et usages du numérique représentent :

- **un frein à l'inclusion sociale** ou un facteur d'accroissement des inégalités, car ne pas savoir candidater en ligne à une offre d'emploi, envoyer un e-mail ou faire une recherche sur internet par exemple, sont des facteurs très clairs d'exclusion sociale ;
- **un obstacle à la transition numérique des organisations**, qui passent à côté de potentiels de développement (outils collaboratifs, gain d'efficacité, qualité de vie des salariés, télétravail...). Cela freine également l'évolution des pratiques dans le monde associatif ou l'artisanat par exemple ;

- **une perte d'activité économique et d'emplois** car un certain nombre d'innovations restent lettre morte ou ne sont pas viables économiquement par manque de public en capacité de les utiliser alors même qu'elles répondent à des besoins.

Lien social, culture, citoyenneté, économie... cette situation affecte plusieurs pans de notre société mais cela n'est pas une fatalité.

Il existe en effet des lieux et des acteurs (Espaces Publics Numériques, Fablab, Tiers-Lieux, médiateurs numériques...) capables d'apporter ces compétences, mais ils sont parfaitement méconnus par les populations qui en auraient besoin.

#APTIC répond à ces défis.

#APTIC : UN OUTIL SIMPLE D'UTILISATION AU SERVICE DE TOUS

L'objectif est de mettre en contact des besoins qui posent de réels défis sociaux, culturels et économiques à la société, avec une offre de services existante mais en quête de structuration. Au moyen de « chèques culture numérique », conçus sur le modèle des titres-restaurant, et appelés chèques #APTIC, la population pourra payer totalement ou partiellement tous les services de médiation numérique.



QUELS SONT LES SERVICES DE MÉDIATION NUMÉRIQUE CONCERNÉS ?

- **Sensibilisation aux enjeux du numérique** (découverte, identité numérique, sécurité sur internet...)
- **Accompagnement vers les usages du numérique** (ordinateur, tablette, smartphone, liseuse, objets connectés...)
- **Formations certifiantes** (PIM / B2i Adultes / Pass Numérique...)
- **Maintenance et dépannage d'outils numériques** (initiation, réemploi, réparation)
- **Programmation informatique et ateliers robotiques**
- **Démarches administratives en ligne et recherche d'emploi sur internet**
- **Formation à distance** (MOOC, e-learning, alphabétisation FLE, laboratoires de langues)
- **Innovation ouverte et fabrication numérique**
- **Actions scolaires et périscolaires** (APC / TAP)
- **Sciences participatives** (cartoparty, biodiversité, patrimoine...)
- **Clubs « logiciels libres », Echange des savoirs (RES)**

LE FONCTIONNEMENT D' #APTIC

LA PLATEFORME APTIC.FR

- C'est l'outil de commande et le tableau de bord
- habilite les services de médiation numérique payables en chèques #APTIC
 - cartographie les services sur le territoire
 - édite les chèques #APTIC.

ACTEUR DE LA MÉDIATION NUMÉRIQUE

- C'est le professionnel qualifié, artisan de la médiation numérique
- demande son éligibilité sur Aptic.fr
 - reçoit le Kit #APTIC
 - présente son offre de service
 - accueille et rend le service
 - se rend sur la plateforme Aptic.fr pour être contre payé.

+ Qui sont les acteurs ?

Espaces Publics Numériques, Fablabs, Tiers-Lieux, espaces de coworking, maisons de services publics, plateformes itinérantes, Infolabs, classes numériques, Repair Cafés, médiathèques...

+ Que leur apporte #APTIC ?

- > Une identification facile et gratuite auprès du public et des commanditaires en faisant connaître leur offre de services.
- > Un moyen simple de diversification de leurs ressources.

UTILISATEUR

- C'est le bénéficiaire et le « client » (porteur du moyen de paiement)
- reçoit le chèque #APTIC
 - choisit le service dont il a besoin
 - paye entièrement ou partiellement le service avec des chèques #APTIC.

#APTIC

COMMANDITAIRE

- C'est un financeur et un accélérateur de la transition numérique
- commande des chèques #APTIC
 - définit, s'il le souhaite, des règles de distribution et d'utilisation des chèques commandés (sur un territoire ciblé, dans un type de lieux précis, pour une catégorie de service de médiation numérique défini...).

+ Qui sont les commanditaires ?

Collectivités, établissements publics, CCAS, entreprises, chambres de commerce ou des métiers, clubs d'entreprises...

+ Que leur apporte #APTIC ?

- > Une visibilité : l'identité visuelle du payeur est imprimée sur les chèques #APTIC pour une reconnaissance directe de son implication et intervention.
- > Une transparence dans l'utilisation de leur investissement :
 - une analyse précise de l'emploi des chèques grâce à l'identifiant unique de chaque chèque et l'obligation de renseignement de leur utilisation par celui qui exécute le service
 - un remboursement de la valeur des chèques inutilisés après sa période de validité.
- > Une implication dans les politiques de transition numérique :
 - choix du réseau de distribution (publics, lieux, acteurs...)
 - contribution à la montée en compétence des citoyens et à la relocalisation du développement économique
 - participation à la consolidation du secteur de la médiation numérique.

EXEMPLES

1. AIDER À LA RÉALISATION D'UN CV

- > Un conseil départemental veut faciliter l'accompagnement vers l'emploi d'un demandeur d'emploi avec des outils numériques.
- > Où ? Espace Public Numérique.

2. FORMER UN SALARIÉ POUR RÉPONDRE À UN MARCHÉ PUBLIC

- > Une entreprise veut résoudre un problème de compétence d'un salarié lors de réponses à un marché public (envoi de fichiers lourds, démarche en ligne) alors qu'il n'existe pas de formation spécifique.
- > Où ? Cyberbase de médiathèque, maison des services publics...

3. PERMETTRE LE TÉLÉTRAVAIL DE SALARIÉS

- > Une entreprise veut expérimenter une solution de télétravail pour les salariés quels que soient les territoires.
- > Où ? Tiers-Lieux, Lieu de co-working...

4. ACCOMPAGNER DES BÉNÉVOLES ASSOCIATIFS SUR L'UTILISATION D'OUTILS DE COMMUNICATION LIBRES

- > Une commune veut soutenir la création de sites internet pour les associations de son territoire.
- > Où ? Espace Public Numérique.

5. ORGANISER DES ATELIERS ROBOTIQUE DURANT LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

- > Un Rectorat souhaite favoriser l'émergence de projets innovants autour des équipements numériques installés dans les écoles en proposant des découvertes du code, de l'imprimante 3D...
- > Où ? Dans les locaux de l'école où un médiateur numérique intervient.